

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2021	
Date d'affichage et de convocation 25 juin 2021	L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 22	<p>Étaient présents : Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Djemaï LASSOUED, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER (présent à partir de la délibération 2021/030), Estelle BOCKEL, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Olivier BECRET, Elodie SIMONE, Caroline THUEZ, Francis KLEIJN, Nathalie CHEVALLIER, Flavien PARISI (présent à partir de la délibération 2021/031), Antoine CALDICOTE.</p> <p>Pouvoirs de : Catherine GASTAN-KLUG à Antoine CALDICOTE.</p> <p>Absents: Benoît FARRAN, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Albert BAFFI.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Djemai LASSOUED</p>

L'appel des élus et l'énoncé des pouvoirs sont effectués.

Vote relatif à l'approbation du compte rendu du conseil du 9 juin 2021 : unanimité.

2021/029 - Attribution du marché de préparation et de livraison des repas en liaison froide

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la consultation réalisée entre le 7 mai 2021 et le 14 juin 2021 pour le marché de préparation et de livraison des repas en liaison froide.

Considérant les 3 candidatures et offres remises,

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1- Prix de la prestation 45%
- 2- Valeur technique 55%

Vu le rapport d'analyse des offres, qui a abouti au classement suivant :

Candidats	Note du Prix	Note technique	Total	Classement
ELRES	40,65	45,02	85,67	2 ^{ème}
CONVIVIO	45	45,85	90,85	1 ^{er}
SAGERE	33,87	34,83	68,7	3 ^{ème}

De cette consultation, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société CONVIVIO-VDOS.

Vu le rapport d'analyse des offres, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer et d'émettre un avis sur les propositions suivantes : Retenir la société CONVIVIO-VDOS pour le marché de restauration et de prendre la PSE pour la fourniture de l'huile de friture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** de retenir l'entreprise CONVIVIO-VDOS pour son offre ainsi que la PSE relative à la fourniture de l'huile de friture

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants et les pièces y afférentes.

2021/030 – Avenant au marché scénique de la salle de spectacle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre du marché scénique de la salle de spectacle, le lot n°1 de la tribune doit faire l'objet d'un avenant.

Le but recherché est d'avoir une densité du tissu plus importante et donc plus durable qui améliorera la qualité de l'assise pour les usagers. Il est primordial de ne pas lésiner sur l'assise des spectateurs afin de s'assurer de la pérennité de cet ouvrage et des sièges qui font partie des éléments les plus sollicités dans ce type d'équipement.

Vu le code de la commande publique,

Il est proposé au conseil municipal de conclure l'avenant suivant:

- Lot n°1 Tribune : avenant n° 1: plus-value d'un montant de 6 481.30 € H.T pour augmenter la gamme du tissu des sièges de la tribune avec un grammage plus important.
Attributaire: entreprise Master Industrie. Pourcentage d'évolution de l'avenant : 3.21%.
Nouveau montant du marché public : 208 298.45€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant annexé comme précisé ci-dessus, ainsi que tous documents nécessaires.

2021/031 – tarifs cantine, périscolaires et accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2021

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Les tarifs des services facultatifs d'accueil des élèves en périscolaires et en restauration scolaire sont réévalués en fin d'année scolaire après avoir pris connaissance des quotients familiaux de la CAF intervenant au cours du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs des repas à hauteur de 5 centimes par repas.

Comme convenu avec la Caisse d'allocations Familiales, il est proposé de mettre en place un tarif forfaitaire pour les familles qui inscriraient leurs enfants à la semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE D'AUGMENTER** les tarifs repas en vigueur pour les élèves selon le quotient familial déterminé en fonction des ressources du foyer, comme suit :

Modalités de calcul : quotient familial transmis par la CAF ou à défaut 1/12^{ème} des ressources imposables de la famille divisé par le nombre de parts

* 2 parts pour le couple ou l'allocataire isolé

* ½ part supplémentaire pour chacun des deux premiers enfants

* Une part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant

* Tarif 5 en cas d'inscription en dehors de la période d'inscription et tarif 6 pour accès au service sans inscription préalable

Tarif s	Tranche de QF	Périscolaire		Alsh		Repas
		Matin	Soir avec Goûter	Journée	½ journée	
Q1	Moins de 700 €	1.21	1.80	9.16	4.52	3.63
Q2	De 700 à 1000 €	1.42	2.02	9.60	4.84	3.75
Q3	De 1001 à 1350 €	1.63	2.23	10.05	5.19	3.85
Q4	De 1351 et plus	1.75	2.33	10.26	5.34	3.91
Tarif 5	Retard, non réservation	2.14	2.68	11.77	5.90	5.35

Tarif 6	Pénalité non inscription	20	20	20	20	20
------------	--------------------------	----	----	----	----	----

➤ **DECIDE D'ADOPTER** les tarifs forfaitaires pour les vacances déterminés ci-dessous :

Quotients	Tarifs actuels pour 5 jours	Tarifs forfaitaires proposés	Différences entre les tarifs
Q1	45.80 €	41.22 €	4.58 €
Q2	48 €	43.20 €	4.80 €
Q3	50.25 €	47.73 €	2.52 €
Q4	51.30 €	48.73 €	2.57 €

2021/032 – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE

Rapporteur : Maryvonne JOUANY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 15 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal a voté à l'unanimité le règlement intérieur de l'espace Antoine de Saint Exupéry

Il s'agit de mettre à jour notamment les repas proposés dans le cadre du nouveau marché de restauration scolaire et de rappeler les conditions d'accès via la réservation à la cantine.

Il est également précisé le seuil (8 euros) en deçà duquel le trésor public n'effectue pas de remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **MET A JOUR** le règlement intérieur du périscolaire sur la commune de Puiseux en France à destination des utilisateurs réguliers des services et des usagers, tel qu'annexé à la présente délibération.

Compte rendu des décisions du maire : Néant.

Questions diverses : Néant.

Fin du conseil à 18h25.